

Objectif 1 - Axe 1

Action 1.2 : création d'une offre découverte de la Réserve Naturelle Nationale du Val de Loire

Description	<p>Afin de permettre de faciliter l'accès à la Loire, de découvrir ses richesses et sensibiliser le public aux enjeux auxquels le fleuve doit faire face, le CEN Bourgogne souhaite réaliser une étude dans l'objectif de bâtir un plan d'actions pour la valorisation de la réserve naturelle : plan de circulation, plan d'aménagement et d'équipement de découverte, outils d'accompagnement de la découverte.</p> <p>Elle constituera la partie « immersion » et la découverte en milieu naturel en complémentarité du discours qui sera présenté dans les espaces muséographiques.</p> <p>Il ne faut pas oublier qu'au-delà de l'outil de préservation, la réserve peut constituer une offre touristique à part entière</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser la fréquentation (dans l'espace et dans le temps) et améliorer l'accueil des différents publics, dans le respect de la biodiversité et des usages sur l'ensemble de la réserve naturelle • Permettre aux visiteurs de découvrir les richesses de la réserve naturelle, de comprendre ses enjeux, de connaître les actions des gestionnaires, tout en les rendant « acteur de leur découverte » et en favorisant l'observation, le contact, l'immersion, l'expérience émotionnelle • Créer une identité propre à la réserve naturelle, tout en veillant à une cohérence et une complémentarité avec l'offre de découverte nature existante sur le site et alentours, et avec les démarches de valorisation touristiques sur le territoire.
Modalités de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de l'étude - Mise en œuvre opérationnelle
Lieu d'implantation	Réserve Naturelle Nationale du Val de Loire
Communauté de Communes	Cœur de Loire
Budget estimé	Etude : 45 000 € Investissements 200 000 €
Maîtrise d'ouvrage	CEN Bourgogne
Co-financeurs	-
Calendrier de réalisation	Etude en 2022 / mise en œuvre opérationnelle à partir de 2022/2023

Objectif 1 - Axe 1

Action 2.4 : aménagement d'une zone de baignade au Stade Nautique de Decize

Description	Suite à l'étude en cours menée par le bureau d'études Safège (débutée en juin 2021) sur la possibilité de créer une zone de baignade naturelle au Stade Nautique de Decize, la CCSN souhaite ouvrir la baignade dès l'été 2022. Ce point de baignade compléterait celui de l'Etang Grenetier situé à 8 km à La Machine. Historiquement, la baignade dans l'Aron à la pointe des Halles sur la commune de Decize a été autorisée jusque dans les années 90. Cette activité a ensuite été interdite par la mairie suite aux contaminations bactériologiques fréquentes de la qualité de l'eau de baignade observées à l'époque.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Définir si la qualité de l'eau permet la réouverture de la baignade• Autoriser à nouveau la baignade au Stade Nautique• Reproposer des activités aquatiques au Stade nautique de Decize
Modalités de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none">• Aménagement de la berge - travaux préparatoires• Délimitation d'une zone de baignade• Acquisition de matériel pour la surveillance• Création d'un poste de secours
Lieu d'implantation	Decize
Communauté de Communes	Sud Nivernais
Budget estimé	15 000 € HT
Maîtrise d'ouvrage	Decize
Co-financeurs	À définir
Calendrier de réalisation	Début d'année 2022 pour une ouverture en juillet 2022

Action 3.3 : réhabilitation du Pont de l'ixeure à Imphy

Description	<p>Le tracé du GR®3 traverse la commune d'Imphy où il longe la Loire. À l'embouchure de l'ixeure, le pont sur le chemin de halage est dans un état de dégradation avancé.</p> <p>Un bureau d'étude missionné en juin 2018 a conclu que l'ouvrage nécessitait une surveillance renforcée jusqu'à la réalisation des travaux, voir l'interdiction de circulation routière sur ce dernier. Circulation qui a depuis été interdite depuis par le biais d'un arrêté municipal.</p> <p>Afin de maintenir la continuité de l'itinéraire du GR® 3, réhabiliter cet ouvrage apparaît comme une nécessité, d'autant que Loire Itinérances, par le biais d'une étude parue en 2020, a démontré l'intérêt d'un linéaire le long du fleuve. Ce pont, partagé par les usagers, est également sur la liaison pour les cyclotouristes entre la gare d'Imphy et l'Eurovelo 6 qui passe à Chevenon, 3 km plus loin.</p> <p>En 2015, un projet de Sentier du Castor a été initié par la CC Fil de Loire ayant pour objectif de relier Nevers à Decize (en passant par Imphy et ce pont) en longeant la Loire.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir la continuité de l'itinéraire du GR® 3 • Maintenir la liaison entre la gare d'Imphy et l'Eurovelo 6 • Sécuriser un point d'itinérance
Modalités de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Avant-Projet de Réparation d'Ouvrage d'Art (réalisée en 2018) • Mission d'AMO commandé par la CCSN en date du 28/09/2021 • Travaux de réhabilitation prévus fin 2022
Lieu d'implantation	Sur le tracé du GR® 3 à Imphy, chemin de halage le long de la Loire.
Communauté de Communes	Sud Nivernais
Budget estimé	376 750 € HT
Maîtrise d'ouvrage	Communauté de communes Sud Nivernais
Co-financeurs	<p>RTE (Réseaux de Transport d'Electricité) : PAP (Plan d'Accompagnement de Projets) - 150 000 €</p> <p>Etat : DETR (à solliciter)</p> <p>CD 58 : Contrat cadre de partenariat (à solliciter)</p>
Calendrier de réalisation	2022-2023

Action 4.2 : traitement des liaisons Allier-Loire

Description	<p>Pour le développement touristique du territoire, la création d'un aménagement de pistes partagées à destination des vélotouristes en provenance de l'Eurovélo 6 souhaitant rejoindre la Via Allier au Veurdre semble plus que structurant. Ce territoire présente en effet un patrimoine, des pôles de services ainsi que des loisirs qui pourraient intéresser des itinérants.</p> <p>Le projet de liaison Chevenon-Magny-Cours- Saint Parize le Châtel-Saint Pierre le Moûtier-Livry-Le Veurdre concerne la CCLA, la CCNB et du Département de la Nièvre. Ce projet est inscrit dans le schéma directeur des véloroutes et de l'intermodalité de la Nièvre 2021-2027.</p> <p>Le projet de liaison qui passe par Luthenay-Uxeloup et Azy-le-Vif concerne la CCNB et entre en cohérence avec la création de la halte fluvestre avec hébergements insolites à Luthenay-Uxeloup permettant de capter les touristes en itinérance sur le canal, la Loire et l'Eurovélo 6 et offrant une autre porte d'entrée sur le reste du territoire.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Proposer une offre d'itinérance liant les deux façades : Allier et Loire • Créer un réseau cyclable en connexion avec les centres-bourgs et pôles touristiques du territoire • Valoriser le patrimoine local (naturel, culturel et religieux)
Modalités de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Développer un parcours cyclable reliant les deux façades Allier et Loire • Stabiliser /Jalonner le parcours/ Mise en place d'une signalétique
Lieu d'implantation	<p>Tracé 1 : entre Chevenon et Le Veurdre Tracé 2 : entre Luthenay-Uxeloup et Le Veurdre</p>
Communauté de Communes	<p>Tracé 1 : Loire et Allier + Nivernais-Bourbonnais Tracé 2 : Nivernais-Bourbonnais</p>
Budget estimé	400,000 € (hors travaux département) CF tableau ci-dessous non finalisé
Maîtrise d'ouvrage	Forme de coopération entre les communautés de communes en cours de réflexion (les possibilités de portage sont en cours d'étude par les services juridiques du Département)
Co-financeurs	CCLA /CCNB / DEPARTEMENT / REGION
Calendrier de réalisation	<p>2022 : Finalisation des tracés et du plan de financement/ Choix portage (juridique) de l'opération 2023-2024 : réalisation des travaux</p>
Suivi du projet	À définir